

En mai 2016, la **Société des amis de l'Institut historique allemand** décerne le deuxième

**Prix franco-allemand d'histoire
attribué aux mémoires de master**

Peuvent concourir les travaux qui ont été présentés entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2015 à titre de mémoire de master 2 (ou équivalent, par exemple mémoire d'admission au *Staatsexamen*) en histoire ou une discipline apparentée à l'histoire dans un établissement d'enseignement supérieur de France ou d'Allemagne et qui ont reçu la mention «bien» ou «très bien» (en France à partir de 14/20). L'histoire française doit constituer l'objet de recherche des mémoires soutenus dans un établissement allemand, l'histoire allemande celui des mémoires réalisés dans un établissement français. Dans les deux cas, les travaux peuvent aussi porter sur l'histoire franco-allemande. La période étudiée peut aller de l'antiquité tardive à l'histoire du temps présent. Il n'est pas tenu compte de la nationalité des candidats.

Date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} mars 2016.

Pour participer à ce concours, veuillez envoyer votre mémoire, accompagné du rapport du directeur ou de la directrice du mémoire, une lettre de candidature et d'un CV, dans un unique document PDF et par courriel à l'adresse : geschichtspreis@dhi-paris.fr

Le prix franco-allemand d'histoire attribué aux mémoires de master est doté de 500 €. Le ou la lauréat/e sera convié/e à la fête annuelle de la Société des amis de l'Institut historique allemand le 31 mai 2016 à Paris, au cours de laquelle se déroulera la remise officielle du prix. Les frais de voyage et d'hébergement du/de la lauréat/e seront remboursés. Un résumé du mémoire sera publié dans le bulletin annuel de la Société des amis de l'Institut historique allemand. De même, le ou la lauréat/e aura la possibilité de publier les aspects essentiels de son travail sous forme d'article scientifique dans la revue de l'IHA »Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte« après l'évaluation externe habituelle de la contribution.

Une commission composée de membres de la Société des amis de l'Institut historique allemand, de chercheurs et chercheuses de l'Institut historique allemand et d'universitaires français choisira le ou la lauréat/e parmi l'ensemble des dossiers reçus. Tout recours juridique est exclu.